

Communiqué de presse - Mardi 22 janvier 2013

Jean-Jaurès, Antonin-Moine, Fauriel, Mont-Pilat, jusqu'à 60 % d'augmentation pour les abonnés au 1^{er} février!

C'est avec effarement et stupéfaction que les abonnés des parcs de stationnement de Jean-Jaurès, Antonin-Moine, Fauriel et Mont-Pilat découvrent, ces jours-ci, les nouveaux tarifs négociés par M. Vincent et son équipe municipale avec le nouveau gestionnaire des parkings.

A compter du 1^{er} février prochain, le prix des abonnements va exploser :

Parkings	Jean-Jaurès (456 places)	Antonin Moine (250 places)	Fauriel (610 places)	Mont Pilat (217 places)	Vigne (24 places)			
Tarifs des abonnements 2012								
Mensuel résident	50€	50€	30 €	21,67 €	32 €			
Mensuel non résident	68,33 €	68,33€	50€	26,67 €	52€			
Tarifs des abonnements au 01/02/2013								
Mensuel résident	60€	60€	40 €	25 €	25 €			
Mensuel non résident	110 €	110€	60 €	30 €	60 €			
Différence 2012/2013								
Mensuel résident	+ 20 %	+ 20 %	+ 33 %	+ 15 %	- 22 %			
Mensuel non résident	+ 60 %	+ 60 %	+ 20 %	+ 12 %	+ 15 %			

Les abonnements pour les résidents, c'est-à-dire pour les Stéphanois qui résident à l'intérieur du boulevard urbain, et uniquement pour ceux-là, les abonnements vont connaître **jusqu'à 33 %** d'augmentation! Cela reviendra très concrètement à une hausse de 120 € par an, par exemple, pour une famille stéphanoise qui habite en centre-ville et qui gare sa voiture au parking Jean-Jaurès ou à Antonin-Moine.

Mais les plus impactés seront les abonnés non résidents, c'est-à-dire les Stéphanois qui habitent à l'extérieur du boulevard urbain et tous ceux qui viennent de l'extérieur de Saint-Etienne, en particulier ceux qui viennent travailler dans notre ville, et qui utilisent ces parkings pour stationner au quotidien. Là, les tarifs vont littéralement s'envoler : jusqu'à + 60 % d'augmentation !

.../...

Une famille qui habite le quartier de Malacussy, par exemple, payait jusqu'à présent 68,33 € par mois pour stationner au quotidien à Jean-Jaurès ou Antonin-Moine. Au 1^{er} février, elle va devoir rajouter plus de 40 € par mois pour « s'offrir » un abonnement mensuel, désormais fixé à 110 € par mois pour les non résidents! Cette hausse, sans précédent, équivaut à un surcoût pour un abonné non résident de 500 € par an, soit quasiment la moitié d'un SMIC!

Les Stéphanois et ceux qui utilisent au quotidien nos parkings s'aperçoivent aujourd'hui que M. Vincent et son équipe municipale ont négocié la nouvelle DSP des parkings souterrains sur le dos des abonnés, qui sont pris pour de véritables **pigeons**, obligés de payer plus pour le même service !

M. Pecel, adjoint en charge des services publics, se targue que le nouveau délégataire va verser une redevance fixe annuelle de 71.000 € à la Ville, ce qui fera sur 15 ans (la durée du contrat) une recette pour notre collectivité de **1.065.000** €. Mais cette somme, ce n'est pas le délégataire qui va la sortir de son portefeuille, mais les abonnés, rien qu'avec les hausses des tarifs acceptées par M. Vincent. Le tableau ci-dessous en fait la démonstration.

Il montre en effet que si l'on prend le nombre d'abonnés par parc de stationnement, et qu'on le multiplie par la hausse des tarifs qui sera appliquée au 1^{er} février, et ce sur 15 ans, on arrive à une recette pour le délégataire comprise **entre 1,2 M€** (si tous les abonnés étaient résidents, ce qui serait donc la recette basse minimum, c'est l'hypothèse A) **et 3,4 M€** (si tous les abonnés étaient non résidents, ce qui serait une recette haute maximum, c'est l'hypothèse B).

Parkings	Jean-Jaurès	Antonin- Moine	Fauriel	Mont Pilat	Vigne	Total
Nombre d'abonnés en 2011	261	114	192	362	21	950
Hypothèse A (recette basse)	469.800 €	205.200 €	345.600 €	216.982 €	-26.460 €	1.211.122 €
Hypothèse B (recette haute)	1.957.656 €	855.068 €	345.600 €	216.982 €	30.240 €	3.405.546 €

Dans tous les cas de figure, la redevance fixe du délégataire à la Ville est couverte par la hausse des tarifs des abonnements jusqu'en 2028! C'est donc les abonnés stéphanois et autres qui vont payer la redevance à la Ville, une sorte d'impôt municipal pour droit de stationnement!

Et ils n'auront pas trop d'autres choix puisque M. Vincent et son équipe ont réduit le nombre de places de stationnement en surface en ville, particulièrement dans l'hyper-centre, et que le nombre d'habitation sans parking est nombreux à Saint-Etienne.

Nous considérons que ces hausses des tarifs des abonnements sont excessives, disproportionnées et bien malvenues en cette période de crise, où le pouvoir d'achat des familles stéphanoises est déjà fortement impacté par les hausses d'impôts, les hausses des pass STAS, les hausses des tarifs municipaux, etc. etc.

Gaël PERDRIAU

Président de « Saint-Etienne 2014 »